



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

Avis de Publicité relatif à une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime (DPM)

Commune de Koungou

Une demande d'AOT a été déposée à la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Mayotte, relative à la mise en place d'un point de restauration sur la parcelle cadastrée AZ/40 /39 /1 .

L'emprise envisagée pour l'occupation est d'une superficie de 435 m², conformément au plan joint.

Les conditions d'occupation du DPM sont les suivantes :

- l'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location,
- l'occupation est strictement destinée à l'utilisation citée,
- la durée de l'AOT est de 5 ans. A échéance de cette durée, les installations devront être démontées et le DPM remis en état.
- l'autorisation n'est pas constitutive de droits réels,
- toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de l'Etat,
- la redevance annuelle relative à l'occupation est fixé, par la Direction Régionale des Finances Publiques, à un montant de 4403,00€ (quatre mille quatre cent trois euros).

Cas de manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier complet de demande d'AOT **avant le jeudi 05 mai 2022 à 16h00** auprès de la DEAL de Mayotte, par courrier recommandé ou courrier électronique, aux adresses suivantes:

Adresse postale:

DEAL Mayotte,
Service Unité Gestion Foncière,
Terre plein de M'tsapéré
97600 MAMOUDZOU.

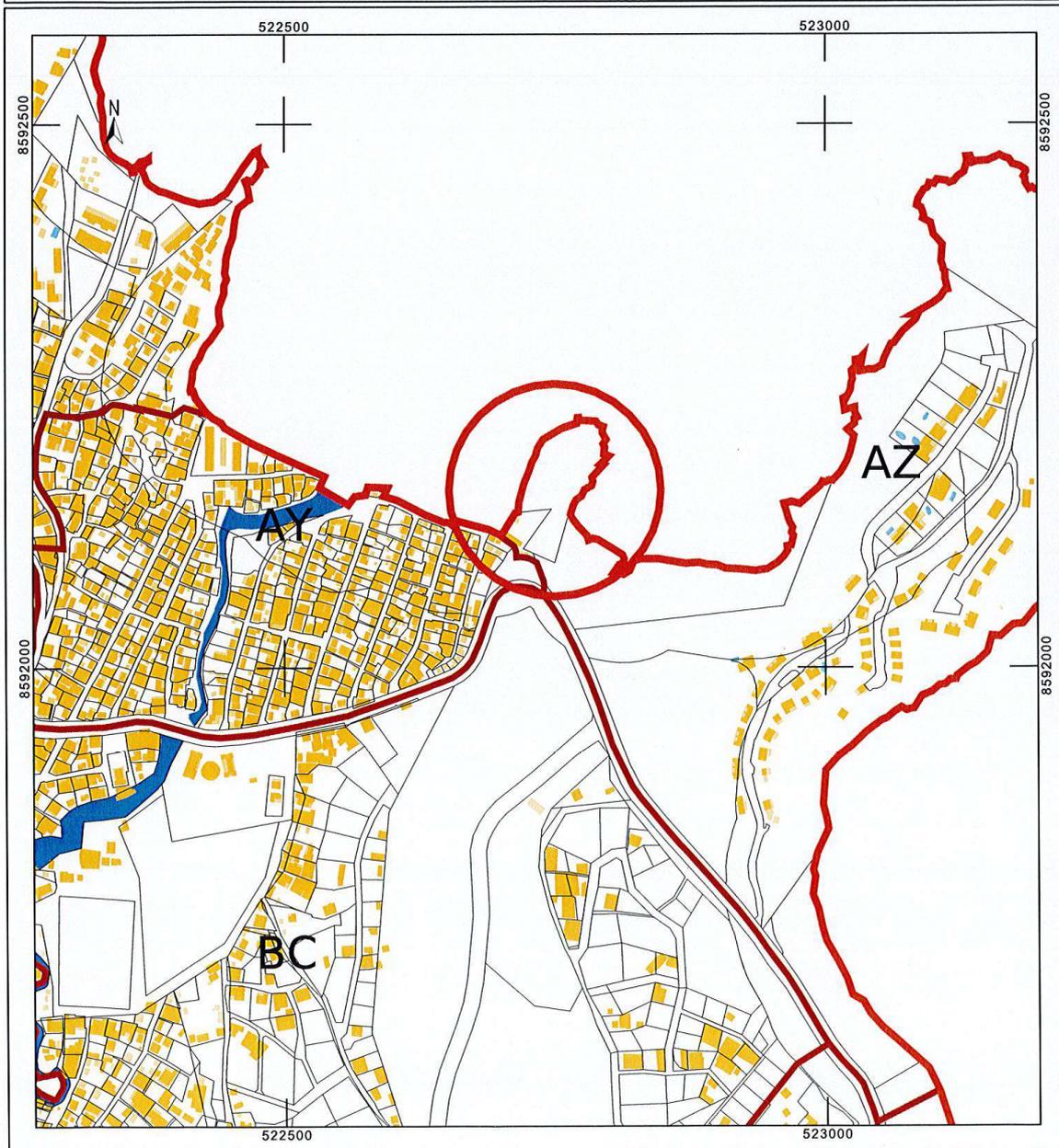
adresse électronique :

- abdallah.hamidouni@developpement-durable.gouv.fr ;
- Aboudou.Aouladi@developpement-durable.gouv.fr ;

Annexe : plan

DEAL de Mayotte
Horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 14h00-17h00
B.P. 109 - Terre Plein de M'tsapéré
Standard : 02 69 61 12 54 - fax : 02 69 60 92 83

Département : Mayotte Commune : KOUNGOU	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- PLAN DE SITUATION -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : MAMOUDZOU CENTRE DES IMPOTS FONCIER DIRECTION REGIONALE DES FINANCES 97600 97600 MAYOTTE tél. 0269618142 -fax cdif.mamoudzou@dgifp.finances.gouv.fr
Section : AY Feuille : 000 AY 01 Échelle d'origine : 1/500 Échelle d'édition : 1/5000 Date d'édition : 23/02/2022 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGM04 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr	



KOUNGOU
DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
PARCELLES CADASTREES AZ /39 /40 /1

